COMMISSION MINI BASKET - NOTE AUX CLUBS

NOUVELLE ORGANISATION DU MINI-BASKET – SAISON 2026-2027

Cette saison, le Comité met en place une nouvelle organisation du Mini-Basket avec une volonté simple : permettre aux enfants de jouer davantage, de rencontrer des équipes correspondant au mieux à leur niveau et d'évoluer tout au long de la saison dans un cadre bienveillant, éducatif et formateur.

DEUX PARCOURS POUR RÉPONDRE AUX DIFFÉRENTS NIVEAUX DE PRATIQUE

Le Parcours 1 concerne les équipes engagées dans une pratique régulière. Les rencontres ont lieu pratiquement chaque week-end.

Le Parcours 2 propose un rythme moins important et davantage adapté aux équipes et joueurs en construction, avec entre 6 dates pour les U7 et 10 dates pour les U9/U11, fêtes comprises.

UNE ORGANISATION ÉVOLUTIVE TOUT AU LONG DE LA SAISON

Afin d'accompagner au mieux l'évolution des équipes du Parcours 1, la saison est organisée en trois phases :

Phase 1 – Brassage géographique : 5 journées : Les équipes évoluent dans les niveaux correspondant aux engagements réalisés par les clubs.

Phase 2 – Vérification des niveaux / passerelles : 2 journées : Cette phase permet de vérifier la cohérence des niveaux et de procéder aux ajustements nécessaires.

Phase 3 – Phase finale : 8 journées : Les équipes évoluent ensuite dans les niveaux réajustés à partir des observations des deux premières phases.

Pour le Parcours 2 U9, des membres de la Commission Mini-Basket seront présents sur les plateaux afin d'observer les rencontres, d'accompagner les clubs et de procéder, si nécessaire, à des ajustements de niveaux.

PAS DE CLASSEMENT EN MINI-BASKET (uniquement en Coupes)

Il n'y aura plus de classement en Mini-Basket.

Une fois les rencontres jouées et traitées, elles seront effacées de FBI. Le résultat d'une rencontre ne doit pas devenir la finalité de la pratique : la priorité reste la formation et la progression des enfants.

PARCOURS 2 U9 : UNE ORGANISATION ACCOMPAGNÉE PAR LE COMITÉ

Le Comité prend en charge l'organisation des plateaux du Parcours 2 U9.

Nous ferons le maximum pour accompagner les clubs accueillant ces journées, notamment concernant la mise à disposition de paniers lorsque cela sera nécessaire.

Dans les secteurs géographiquement plus éloignés ne disposants pas des installations, des organisations sur deux terrains pourront être privilégiées afin de maintenir des rencontres de proximité et de limiter les déplacements.

UNE ORGANISATION PLUS SOUPLE DES RENCONTRES

Pour l'ensemble du Mini-Basket, les rencontres pourront être organisées sur l'ensemble du week-end, après accord entre les deux clubs.

Nous vous demandons cependant de communiquer suffisamment en amont afin de faciliter l'organisation des rencontres et le fonctionnement de chacun. En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter le Comité afin que nous puissions vous accompagner dans la recherche d'une solution.

L'engagement d'une équipe supplémentaire en cours de saison reste également possible sur demande écrite adressée au Comité.

L'ARBITRAGE AU SERVICE DE LA FORMATION

L'arbitrage fait pleinement partie de la formation en Mini-Basket. L'organisation mise en place cette saison doit permettre aux clubs de faire participer et progresser leurs jeunes arbitres, dans un cadre adapté à leur niveau.

- U7 : arbitrage assuré par les coachs, dans une démarche pédagogique.
- U9 – Parcours 2 : l'ensemble des Écoles d'Arbitrage des clubs participant au plateau sont invitées à venir avec leurs jeunes arbitres, qui pourront officier sur les rencontres.
- U9 – Parcours 1, U11 – Parcours 1 et Parcours 2 : arbitrage assuré par les Écoles d'Arbitrage des clubs accompagnées de leur réfèrent
- U11 D1 : arbitrage assuré par un arbitre club.

UNE JOURNÉE DE FORMATION MINI-BASKET

Afin d'accompagner la mise en place de cette nouvelle organisation et de partager un cadre commun, une journée de formation obligatoire pour l'ensemble des entraîneurs Mini-Basket U7, U9 et U11 sera organisée :

Dimanche 3 janvier 2027, simultanément sur deux secteurs géographiques, afin de limiter les déplacements.

DÉVELOPPER ET ADAPTER LA PRATIQUE FÉMININE

Au sein d'une équipe masculine, une fille peut évoluer avec les garçons.

Lors des phases 2 et 3, des rencontres entre équipes féminines et masculines pourront également être proposées lorsque les niveaux le justifient. Cette possibilité doit permettre de proposer des oppositions plus riches et plus équilibrées, notamment lorsque le nombre d'équipes féminines est limité.

BRÛLÉS / PASSERELLES

Afin de rester dans l'esprit de souplesse et de formation que nous souhaitons mettre en place cette saison, aucune liste de brûlés ne sera demandée aux clubs en Mini-Basket.

Les clubs auront la possibilité de faire évoluer leurs effectifs entre les différents niveaux au cours de la saison, afin de favoriser les passerelles et de permettre à chaque enfant d'évoluer au niveau de jeu qui lui correspond le mieux.

Cette souplesse s'exerce bien entendu dans le respect des règles fédérales de participation : en U7, U9 et U11, un enfant ne peut participer qu'à une seule rencontre sur trois jours consécutifs.

Enfin, cette liberté dans la composition des équipes doit rester cohérente avec notre objectif de rencontres équilibrées. Si l'évolution d'un effectif entraîne un écart de niveau important, l'équipe pourra être repositionnée par la Commission dans un niveau plus adapté.

3X3 U11

Cette saison, la pratique du 3x3 est ouverte aux U11 qui souhaitent y participer, en complément de l'organisation habituelle.

U11 D1 : UNE OUVERTURE INTERDÉPARTEMENTALE

À l'issue de la phase 3, les équipes U11 évoluant en D1 pourront se qualifier pour une Coupe interdépartementale.

DES COUPES REPENSÉES

Les Coupes U9 et U11 sont maintenues avec une nouvelle organisation (voir calendrier).

Elles seront organisées autour de plusieurs rassemblements, afin d'améliorer les conditions d'accueil, de jeu et de sécurité tout en conservant un véritable temps fort de fin de saison pour les enfants.

UN CADRE ÉDUCATIF QUI CONCERNE TOUS LES ACTEURS

La nouvelle organisation sportive s'accompagne d'une volonté forte de garantir autour des rencontres Mini-Basket un environnement respectueux et bienveillant pour les enfants.

Cette responsabilité concerne l'ensemble des acteurs : entraîneurs, dirigeants, accompagnateurs, parents, joueurs et spectateurs.

En cas d'incident de comportement impliquant un acteur d'un club, la situation sera examinée par la Commission. En fonction des faits constatés et/ou de leur répétition, les mesures suivantes pourront être prises progressivement :

1er niveau : avertissement adressé au club ;
2e niveau : exclusion de la participation aux Coupes Mini-Basket ;
3e niveau : exclusion de l'organisation Mini-Basket pour l'ensemble des équipes du club pour le reste de la saison.

UNE CHARTE POUR LES ENTRAÎNEURS MINI-BASKET

Cette note est accompagnée d'une Charte de l'Entraîneur Mini-Basket.

Nous demandons à chaque club de la transmettre à l'ensemble de ses entraîneurs U7, U9 et U11, de la faire signer ainsi que le ou la présidente, avant le 3 octobre, début des premières rencontres, et de veiller à son application tout au long de la saison.

Vous trouverez également avec cette note :

- le calendrier Mini-Basket 2026-2027 ;
- les règlements de jeu des différentes catégories.

Cette nouvelle organisation sera nécessairement amenée à être observée et ajustée. Les retours des clubs, des éducateurs et des référents Mini-Basket seront essentiels pour nous permettre de la faire évoluer.

Notre objectif commun reste le même : faire jouer les enfants, les faire progresser et leur permettre de prendre du plaisir dans un environnement adapté à leur âge et à leur niveau.

Merci à tous pour votre implication et votre collaboration.

L'ensemble de la Commission Mini-Basket du Var